Société Coopérative Anonyme
de l'Eau des Deux-Sèvres
Les Ruralies
79230 VOUILLE

# Communiqué de presse

***Protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise - Mignon***

Le 20 novembre 2018

La Chambre d'agriculture et la coop de l'eau se félicitent des avis favorables quasi-unanimes recueillis hier soir par le projet de protocole. Nous tenons à remercier l'ensemble des parties prenantes de la médiation pour la qualité des échanges et le respect mutuel des positions de chacun, qui ont permis d'aboutir à cet accord, indispensable pour accompagner et accentuer la transition agro-écologique de l'agriculture du bassin.

Cette sortie par le haut, après plus d'un an de blocage, a été possible grâce à la médiation organisée par Mme Le préfet et ses services : l'Etat, garant de l'intérêt général, a joué son rôle, et nous remercions ses agents pour leur travail et leur implication afin de trouver une issue favorable à la médiation.

Le dialogue constructif entre les élus, la profession agricole, les filières amont et aval, les syndicats et les associations de défense de l'environnement a permis de renouer des liens qui nous permettront de nous impliquer tous ensemble dans un projet de territoire qui doit maintenant se décliner en actions sur le terrain.

Avec ce protocole, qui engage les agriculteurs individuellement et collectivement, l'accès à l'eau sécurisée permettra le maintien et le développement de l'élevage, une meilleure diversification des cultures favorisant la création de valeur ajoutée agricole locale, tout en assurant des revenus justes et stables aux agriculteurs. Plus de 1.200 emplois pérennes, ruraux et non délocalisables pourront ainsi être maintenus ou créés grâce au projet de retenues de substitution.

En contrepartie d'un accès sécurisé à l'eau, les agriculteurs de la Coop de l'eau s'engageront obligatoirement dans des démarches de réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, des évolutions de pratiques agricoles pour préserver et restaurer les milieux naturels et des actions en faveur de la biodiversité.

Les engagements individuels des agriculteurs seront fortement accompagnés par la Chambre d'agriculture et la Coop de l'eau, qui se portent garants de l'engagement collectif de la profession agricole. Avec les filières et les structures de développement, grâce à la formation, au conseil, aux échanges de savoir-faire et à l'expérimentation, nous avons en main un formidable levier pour avoir une agriculture qui crée de la valeur ajoutée et des revenus pour les agriculteurs et qui rend des services environnementaux à tous les habitants du territoire.